

CAHIER SPECIAL DES CHARGES
DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES
POUR LA
RÉALISATION D'UNE FRESQUE EXTÉRIEURE
PROCÉDURE NÉGOCIÉE SANS PUBLICATION
PRÉALABLE



Pouvoir adjudicateur

SAMBR'HABITAT

- A -	<u>Liste des dérogations</u>
Liste des articles de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics auxquels il est dérogé : néant	

- B -	<u>Adresse</u>
<p>Pouvoir adjudicateur : Nom de la société : SAMBR'HABITAT <u>Adresse</u> : Rue Pré des Haz, 23 – 5060 SAMBREVILLE <u>Tél.</u> : 071/71.05.20 <u>Fax</u> : 071.71.05.34 Toute correspondance ou renseignement relatifs au marché peuvent être adressés à l'attention de : Madame Laura SERFILIPPI <u>Tél.</u> : 071/71.05.45 <u>Fax</u> : 071.71.05.44 <u>Email</u> : l.serfilippi@sambrhabitat.be ou : Le responsable de l'exécution du marché est Monsieur Jérémie PIRSOU <u>Tél.</u> : 071/71.05.37 <u>Fax</u> : 071.71.05.34 <u>Email</u> : j.pirsoul@sambrhabitat.be Fonctionnaire dirigeant : Madame Ann-Catherine ODDIE, Directrice-Gérante <u>Tél.</u> : 071/71.05.50 <u>Fax</u> : 071.71.05.51 <u>Email</u> : direction@sambrhabitat.be</p>	

- C -	<u>Objet du marché</u>
Le marché consiste en une prestation de services ayant pour objet la création d'une fresque extérieure sur un de nos bâtiments situé Rue de la Place à 5060 Auvélais.	

- D -	<u>Durée du marché</u>
<p>Le marché a une durée équivalente à la durée nécessaire à la réalisation de la mission, à partir de la notification du marché à l'adjudicataire. Le présent marché ne pourra pas excéder une durée de 8 mois. Date de début du marché de services : Date d'attribution du marché par le Conseil d'Administration en septembre 2021. La commande dudit marché se fera au mois d'octobre 2021.</p>	

- E -	<u>Mode de passation du marché et publicités légales</u>
- par procédure négociée sans publication préalable.	

- F -	<u>CRITERES D'ATTRIBUTION</u>	
Les critères suivants sont d'application lors de l'attribution du marché :		
N°	Description	Scores
1	<i>Esthétisme (imprégnation artistique du peintre)->évaluation de ce critère – voir page 8.</i>	80
1.1	<p><i>L'artiste présentera :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>son book/CV, c'est-à-dire les œuvres qu'il a déjà réalisées</i> • <i>une note d'intention reprenant : la procédure qu'il compte mettre en place pour concevoir cette fresque, c'est-à-dire si l'artiste va consulter des citoyens, musées de la région... Ainsi que, le projet de fresque pour le mur extérieur de notre bâtiment en tant que tel.</i> 	
2	<i>Coût de la réalisation du projet</i>	20
	<p><i>Documents à remettre : le formulaire d'engagement et le métré.</i> <i>Règle de trois; Score offre = (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre) *pondération du critère prix</i></p>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

- G - CARACTERISTIQUES DES LOTS		
N° du lot	Désignation	Estimation (H. T.V.A.)
Lot unique	Réalisation d'un fresque murale	<30.000,00 euros

- H -	Mode de détermination du prix du marché	- I -	Délai d'exécution du marché
	Le marché est un marché à prix global. Il n'est pas prévu de révision des prix.		A déterminer par l'adjudicataire (maximum 8 mois)

- J -	Délai de validité des offres : 120 jours de calendrier prenant cours le lendemain de la date ultime de leur remise.
-------	---

- K -	Législation applicable
	<p>Les versions coordonnées/consolidées de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics; 2. L'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans le secteur classique ; 3. L'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ; 4. La loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information, et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ; 5. Les dispositions du RGPT ; 6. Toute autre réglementation ayant un lien avec le présent marché.

- L -	Envoi, dépôt et ouvertures des offres
	<p>Il est fait application de l'article 14, §2, 5° de la loi du 17/06/2016, s'agissant d'une procédure négociée sans publication préalable.</p> <p>Les offres doivent être adressé(e)s, en langue française, sous pli définitivement scellé mentionnant la date et l'heure ultimes de dépôt, l'objet du marché et glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement la mention « offre fresque murale », à : SAMBR'HABITAT Rue Pré des Haz, 23 à 5060 Tamines, pour le 02 aout 2021 à 10h00.</p> <p>Toute offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt. Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.</p>

- M -	Signatures		
	Le	Le	Le

	Le responsable du marché	L'adjudicateur (2 personnes)	L'adjudicataire

PREMIERE PARTIE – CLAUSES ADMINISTRATIVE

A. CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

1. Objet du marché

Voir case C en tête du cahier spécial des charges.

Les prescriptions techniques, objets du présent marché, figurent au point B du présent cahier.

2. Durée du marché

Voir case D en tête du cahier spécial des charges

3. Clauses administratives relatives à la passation du marché

3.1. Motifs d'exclusion et sélection qualitative

3.1.1 Droit d'accès

La participation au présent marché est soumise au respect des conditions suivantes :

1. Le soumissionnaire atteste qu'il ne fait l'objet d'aucune condamnation pénale au sens de l'article 67, § 1er, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ou, en cas de condamnation pénale, qu'il a adopté des mesures de nature à démontrer leur fiabilité en dépit d'un motif d'exclusion obligatoire et ce, conformément à l'article 70 de la loi (mesures correctrices).
2. Le soumissionnaire atteste qu'il est en ordre de paiement de ses impôts et taxes et de ses cotisations sociales, conformément à l'article 68, § 1er, de la loi.
3. En outre, pour une période de 3 ans, l'accès au présent marché peut être refusé à tout prestataire, en application de l'article 69, 7°, de la loi, sous le coup d'un écartement résultant de défaillances importantes ou persistantes constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché antérieur passé par un adjudicateur, lorsque les défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou une autre sanction comparable.

L'adjudicateur procède à la vérification de la situation des soumissionnaires sur le plan des dettes sociales, fiscales via l'application Télémarc. A supposer que la vérification via une application électronique ne permette pas de vérifier de manière certaine que le candidat ou soumissionnaire satisfait à ses obligations de paiement des cotisations l'adjudicateur se réserve la possibilité de demander au soumissionnaire. Le soumissionnaire interrogé dispose au maximum d'un délai de douze jours de calendrier à compter de la date de la demande qui lui est adressée pour produire les documents requis.

En cas de groupement de personnes physiques et/ou morales, les documents devant être fournis concernent chacune d'entre elles individuellement (art. 64 – AR 18/04/2017).

3.1.2 Sélection qualitative

Pour l'appréciation des capacités financière du soumissionnaire, la référence suivante est requise : La preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels ainsi que la mention des montants assurés. Minimum requis : le montant assuré doit être au minimum du montant de l'offre.

3.2 Enoncé des prix

Les prix comprennent toutes les impositions généralement quelconques auxquelles est assujetti le marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée (dont le taux sera cependant communiqué).

Un prix incluant la TVA sera également communiqué. Du fait de son offre, le soumissionnaire reconnaît que tous les accessoires nécessaires à ses missions font partie intégrante du marché de façon à réaliser les prestations de services complètes, rien excepté, ni réservé.

3.3 Critère d'attribution

3.3.1 Définition des critères

L'adjudicateur attribue le marché à l'offre régulière présentant le meilleur rapport qualité/prix en fonction des critères d'attribution définis à la **case F** en tête du cahier spécial des charges.

3.3.2 Documents à fournir

Pour l'évaluation des critères d'attribution, l'offre doit comprendre sous peine d'exclusion les documents suivants, établis en langue française exclusivement, en double exemplaire et en format A3 maximum :

- **Critère n°1 :**
La formule d'engagement et le métré (voir annexes).

- **Critère n°2**

L'artiste présentera :

- *son book/CV, c'est-à-dire les œuvres qu'il a déjà réalisées*
- *une note d'intention reprenant :*
 - *la procédure/ la méthodologie que l'artiste compte mettre en place pour concevoir cette fresque, c'est-à-dire si l'artiste va consulter des citoyens, musées de la région... la méthode de travail en tant que tel (peinture, bombe spray, ...) en respectant l'environnement proche (trottoir, ...)*
 - *le projet de fresque (croquis/dessin) pour le mur extérieur de notre bâtiment en tant que tel.*

3.4 Modalités de remise des dossiers de candidature et des offres

1° - Le dossier de candidature comprend tous les documents et informations nécessaires pour évaluer la capacité technique, des soumissionnaires.

2° - Sous peine de nullité, les offres doivent : être établies sur le formulaire d'engagement joint au présent cahier spécial des charges, lequel doit être dûment signé par la ou les personne(s) compétente(s) ou habilitée(s) à engager le soumissionnaire. En cas de groupement, l'ensemble des associés doit signer.

3°- comprendre l'inventaire dûment complété-signé et établi sur le modèle communiqué.

Les offres sont **envoyées ou remises** selon les modalités figurant en case L.

3.5 Etendue de la mission

L'esquisse de la fresque devra être approuvée par le pouvoir adjudicateur avant la réalisation de la fresque soit réalisée.

3.6 Suivi d'exécution

Le suivi de l'exécution est assuré par Monsieur Jérémy Pirsoul , coordinateur technique, aux coordonnées suivantes : tél: 071/71.05.37, e-mail : j.pirsoul@sambrhabitat.be

3.7 Modalités de paiement

100% des honoraires seront payés à la réception des prestations (achèvement de la fresque).

3.7.1 Délais de paiement

Les paiements sont effectués dans les trente jours de calendrier à compter de l'échéance du délai de vérification prenant lui-même cours à la réception de la déclaration de créance et après la réception.

3.8 Fin de mission

La mission prend fin à l'achèvement de la fresque. Cependant, l'adjudicataire doit assurer la pérennité de l'œuvre pendant une durée minimum de 5 ans (retouches possibles).

3.9 Droits d'auteur

Tous les documents établis par l'adjudicataire sont numérotés, datés et signés par lui. Il est reconnu à l'adjudicataire le droit de signer son œuvre dans la matière. Cette signature discrète est en conformité avec la déontologie professionnelle. L'adjudicataire conserve, nonobstant paiement des honoraires, ses droits d'auteur et notamment l'entière propriété artistique et intellectuelle de son œuvre, avant projets, etc.

L'adjudicateur pourra l'exploiter sans nuire aux droits d'auteur de l'adjudicataire. Ainsi, il pourra exploiter, reproduire et diffuser librement, sous quelque forme que ce soit, sans paiement de redevances ou de droits quelconques toutes les prises de vue photographiques ou cinématographiques du bâtiment, de l'extérieur.

DEUXIEME PARTIE – CLAUSES TECHNIQUES

3.10 Lieu

Cette fresque doit être réalisée sur le pignon de l'immeuble sis au n°20 Rue de la Place à 5060 Auvélais (voir : photo).

L'ensemble des façades du bâtiment vont être complètement repeintes dans le cadre d'un autre marché.

3.11 Visite

Les participants peuvent prendre rendez-vous avec Monsieur Jérémy Pirsoul afin d'organiser une visite, ses coordonnées sont : Tél : 071/71.05.37- Mail : j.pirsoul@sambrhabitat.be

3.12 Prestations

La mission comprend toutes les prestations qui sont nécessaires à son achèvement complet et irréprochable de la réalisation de la fresque artistique. Le soumissionnaire a le libre choix de sa technique et de ses matériaux, pour autant que les contraintes techniques définies ci-dessous soient respectées et que la pérennité de l'œuvre soit assurée pendant une durée minimum de 5 ans et ne devra pas risquer de se dégrader avec la pluie, le vent ou tout autre aléa climatique.

Pour la conception de son projet, le participant répondra aux contraintes techniques et budgétaires suivantes :

- ✓ respecter les dispositions architecturales et structurelles ;
- ✓ respecter l'enveloppe budgétaire allouée à la réalisation du projet. Le participant doit pouvoir s'engager à réaliser son projet dans cette limite budgétaire. Les honoraires font partie de cette enveloppe.

Dans la mesure du possible, le soumissionnaire veillera à utiliser des produits respectueux de l'environnement.

Le participant pourra s'adjoindre toute collaboration qu'il estime nécessaire, afin de s'assurer de la faisabilité de son projet. Les associations de créateurs sont également les bienvenues.

Il est tenu de signaler dans sa proposition l'existence, pour certains matériaux ou techniques d'exécution, de délais importants d'approvisionnement, de mise en œuvre, de séchage ou autre.

Le projet de la fresque sera conceptualisé en partenariat avec un Comité constitué de personnes représentant les occupants de l'immeuble, la Société de Logement (propriétaire) et des représentants communaux.

ANNEXE 1 - FORMULE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :	Nom : SAMBR'HABITAT	N° agréation : 9120
	Adresse : Rue Pré des Haz, 23	Tél. : 071/71.05.20
	5060 Tamines	
Mission globale : Réalisation d'une fresque extérieure - PNSPP		

Je (nous) soussigné (s)

Profession ou qualité

Représentant valablement la société

Adresse : rue..... n°.....

Code postal..... Commune.....

Téléphone.....

Déclare (déclarons) avoir pris connaissance des documents du (des) marché(s) et en accepter formellement les clauses et conditions: en conséquence, par la présente, je m' (nous nous) engage (engageons) à exécuter ce marché conformément aux documents précités pour le prix forfaitaire hors TVA ci-après (en chiffres et en toutes lettres, les lettres faisant foi) :

Le montant des honoraires s'élève à :

la somme globale de HTVA EUR

Je (nous) déclare (déclarons) :

A. Etre de nationalité

B. Etre titulaire du numéro de TVA/...../.....

C. Etre titulaire d'un compte financier n° _ _ _ - _ _ _ _ _ - _ _ _

auprès de

au nom de

Les sommes dues du chef de ce(s) marché(s) pourront être valablement versées à ce compte.

D. Les sous-traitants que je désignerai et le personnel que j'emploierai seront de nationalité:

E. Etre immatriculé(s) à l'O.N.S.S. sous le n° Une attestation concernant la situation de mon (notre) compte envers l'O.N.S.S. se référant à l'AVANT-DERNIER trimestre écoulé est annexée à la présente. Le cas échéant, une attestation émanant de l'INASTI,

F. En signant ce formulaire, le(s) soumissionnaire(s) s'engage(nt) à souscrire pour ce(s) marché(s) une assurance couvrant les accidents du travail et sa responsabilité civile professionnelle,

D'autre part, j' autorise (autorisons) l'adjudicateur et la Société wallonne du Logement à prendre toutes informations utiles de nature financière, technique ou morale au sujet de ma (notre) personne (firme) auprès de tiers et administrations publiques.

Fait à Le
Signature du soumissionnaire

Annexe 2 - MÉTRÉ RÉCAPITULATIF

N°	Description	Type	Unité	Q	Total HTVA
1	Réalisation d'une fresque	PG		1	
Total HTVA :					
TVA 21% :					
Total TVAC :					

Les prix doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule.

Fait à leFonction :
Nom et prénom : Signature :

